

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-288

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 septembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2020-288

Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) - Subvention de fonctionnement 2020 - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) sollicite, comme chaque année, Bordeaux Métropole pour l'obtention d'une subvention pour accompagner son activité d'intérêt général. Cette association dispose d'une expertise en matière d'accompagnement social des gens du voyage sur l'ensemble du territoire de la Gironde, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'exercice de la compétence aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil dévolue à la Métropole.

Compte tenu de la pandémie liée au COVID 19, l'association a été mise à forte contribution et a pris une part active à la veille sanitaire des aires d'accueil des gens du voyage instaurée par les services de l'Etat dont l'Agence régionale de santé (ARS) impliquant la participation de Bordeaux Métropole et du Département de la Gironde.

1 - Présentation de l'association et bilan 2019

L'ADAV 33, association loi de 1901, créée en 1964, assure différentes missions :

- interventions sociales auprès des gens du voyage en liaison avec les divers acteurs de l'action publique sur le territoire girondin,
- propositions de réponses évolutives coconstruites avec les voyageurs et les partenaires, afin de permettre aux gens du voyage d'accéder à leurs droits et de respecter leurs devoirs,
- partage d'analyses et de réflexions avec les différents acteurs permettant une meilleure prise en compte des pratiques et besoins des gens du voyage.

Son intervention porte sur des voyageurs vivant régulièrement dans le département, séjournant de façon temporaire ou en phase de sédentarisation, quels que soient leurs lieux et modes d'habitat. Son approche adaptée et de proximité vise une meilleure prise en compte par le droit commun des problématiques de ces publics.

Les actions de l'ADAV 33 sont de 4 types :

- accès aux droits, accompagnement social et insertion directement auprès des familles,

- appui technique auprès des services généralistes de droit commun afin de les aider à prendre en compte les particularités des situations et à construire des réponses adaptées,
- animation et développement social sur les territoires fondés sur une grande proximité d'intervention,
- médiation, conseil technique, information, formation, expertise auprès de divers acteurs de la vie locale (élus, services de l'État, collectivités locales, associations, etc...).

Ces actions, assurées par des professionnels qualifiés de l'action sociale, s'inscrivent dans une approche globale visant à l'autonomie des voyageurs, l'accès à la citoyenneté et au respect des devoirs y afférents, la reconnaissance de leur identité et le respect mutuel, la cohésion sociale et territoriale, avec un rôle d'interface joué par l'association.

Pour l'année 2019 l'association a ainsi rencontré 2982 familles et procédé à la domiciliation de 1615 unités familiales en Gironde, dont 901 au siège de Talence. Cette activité de domiciliation comprend l'élection de domicile, la gestion du courrier et le rôle d'écrivain public. Des permanences sociales ont également permis d'accueillir et d'accompagner 2903 personnes vers l'ouverture ou l'accès aux droits. 793 contrats d'engagements réciproques ont été signés dans le cadre du suivi lié au Revenu de solidarité active (RSA), dont 481 sur le site de Talence. Près de 500 travailleurs indépendants ont été accompagnés. Les porteurs de projets ont également participé à des ateliers collectifs pour la création et la gestion d'entreprise (déclarations, assurances, impôts et connaissance et maîtrise de l'outil numérique).

En 2019 l'ADAV33 a participé à l'enquête régionale Nouvelle-Aquitaine de Santé publique France (SPF) concernant la santé des Gens du voyage. Elle faisait suite à une collaboration avec l'ARS concernant l'épidémie de rougeole qui a beaucoup impacté les familles de Gens du voyage. Des animations collectives sur la gestion des fluides, la santé, la gestion administrative, la vie familiale, les gestes de premiers secours, l'accès aux droits par le numérique ont également été organisées.

Les interventions de l'ADAV 33 sur la Métropole bordelaise se répartissent selon les lieux de vie et d'habitat des voyageurs comme suit :

Lieux de vie et d'habitat	Part des interventions
Aires d'accueil	23 %
Stationnement précaire	49 %
Habitat toléré mais pas légalisé	18 %
Projet habitat réalisé PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration)	8 %
Projet habitat en cours de réalisation	2 %
TOTAL	100 %

2 – Perspectives 2020

La poursuite des interventions sociales de l'ADAV 33 est proposée pour l'année 2020 : domiciliation, accompagnement social, scolarisation, insertion, habitat, santé, sédentarisation. Les interventions auprès des usagers des aires d'accueil se poursuivent en coopération étroite avec les services de Bordeaux Métropole et son gestionnaire des aires, VAGO.

L'association poursuit également son intervention auprès des partenaires et des collectivités dans le cadre des comités techniques, de pilotage et de résidents et du schéma départemental d'accueil et de l'habitat des Gens du voyage de la Gironde 2019-2024.

Plus précisément, des projets ciblés d'intérêt métropolitain ont été identifiés pour le partenariat 2020 :

- l'examen de la problématique du prix de l'eau sur les aires d'accueil et la question de la gestion des fluides, en partenariat avec le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et la Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- la campagne de prévention sur la vaccination contre l'épidémie de rougeole ;

- l'animation d'ateliers sur l'inclusion numérique pour améliorer l'accès aux droits ;
- l'actualisation des projets sociaux sur chaque aire d'accueil ;
- la mise en œuvre d'actions ciblées proposées à l'appui d'un programme et adaptées selon la ou les thématiques prioritaires soulevées par chaque aire d'accueil.

Pour l'ensemble des interventions de l'ADAV 33 au titre de l'année 2020, l'association sollicite une subvention de 108 662 €, comprenant :

- les interventions sociales sur les aires d'accueil ;
- le travail d'accompagnement et de médiation sociale des projets d'habitat réalisés et en cours de réalisation ;
- l'appui technique aux collectivités et partenaires ;
- la domiciliation.

Dans ce contexte sanitaire inédit, lié à la pandémie du COVID-19, l'association a déployé des moyens exceptionnels pour poursuivre la mise en œuvre de son projet associatif. L'accueil du public et des familles résidentes des aires domiciliées à l'ADAV s'est adapté en alternant présentiel et télétravail. Face à cette crise, l'association a également ajusté ses missions :

- facilitation des démarches administratives des familles,
- délivrance d'informations qualitatives en direction du public des aires d'accueil,
- adoption de gestes barrières et rappel des gestes de confinement sur aires.

En outre, elle a été l'un des acteurs clés de la veille sanitaire instaurée par l'État (l'ARS) en lien avec les partenaires institutionnels et VAGO (gestionnaire des aires d'accueil métropolitaines des gens du voyage) et les collectivités locales dont Bordeaux Métropole.

3 - Principales données financières

L'ADAV 33 perçoit une subvention de fonctionnement de la part de Bordeaux Métropole, depuis 2011, au titre de ses missions d'utilité publique s'inscrivant dans le cadre du Programme local de l'habitat (PLH), conformément à la fiche n°19 du règlement d'intervention Habitat et politique de la ville : « participation au financement du fonctionnement des associations œuvrant dans le cadre du PLH ».

Pour rappel, en 2019, le montant de la participation financière versé à l'ADAV 33 s'élevait à 87 400 €. Il est proposé de maintenir le soutien à l'ADAV 33 à hauteur de 87 400 € pour l'exercice 2020.

Le budget prévisionnel 2020 de l'ADAV 33 s'élève à 1 737 166 €, dont 1 505 994 € de subventions d'exploitation, y compris le soutien de fondations. La masse salariale est stable, avec 25 salariés en équivalent temps plein, soit le même nombre qu'en 2016 malgré l'augmentation de l'activité, ce qui représente le plus gros poste de dépenses, de l'ordre de 1 291 996 €.

Dans ces conditions, la subvention de Bordeaux Métropole représente environ 5% du budget global.

Etant donné le contexte de crise lié au COVID-19, l'ADAV 33 a fait l'objet d'une avance de 80% d'un montant de 69 920 € dont le versement a été réalisé par arrêté n°2020/BM-403 du 4 mai 2020 signé par le Président de Bordeaux Métropole. La participation métropolitaine au titre de l'année 2020 tiendra compte de cette avance exceptionnelle. Les modalités du versement sont détaillées dans la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de la Métropole,

VU les articles L.1611-4 et L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2016/777 du 16 décembre 2016 portant approbation du PLU (Plan local d'urbanisme),

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 portant adoption du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n° 2015/252 du 29 mai 2015 portant adoption du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020,

VU l'arrêté n°2020/BM-403 du 4 mai 2020,

VU la demande de subvention formulée par l'ADAV 33,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les actions de l'association ADAV 33 contribuent à la mise en œuvre du Programme local de l'habitat de Bordeaux Métropole et constituent une ressource importante pour l'exercice de la compétence « aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil »,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 87 400 € en faveur de l'association ADAV 33 au titre de l'année 2020 dont 69 920 € ont déjà fait l'objet d'un versement par avance,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent à cette délibération,

Article 3 : d'imputer cette dépense sur le budget principal de l'exercice 2020 au compte 65748, chapitre 65, fonction 552.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU</p>
---	---